

Où va Trump ? Où va la France ?

Trump et Elon Musk prennent des mesures d'une incroyable brutalité, et à l'efficacité incertaine, pour réduire (1) la bureaucratie, (2) le déficit et la dette, (3) le déficit extérieur des USA. L'Europe, menacée à la fois militairement (Ukraine) et économiquement (droits de douane), s'apprête à mobiliser des sommes importantes pour réagir.¹

Le mal est désigné chez les autres (Trump, Poutine...) de manière dualiste, caricaturale. C'est une manière d'éviter les questions embarrassantes qui nous concernent : où allons-nous nous-mêmes en matière de (1) bureaucratie, (2) dette et (3) déficit extérieur ?

(1) Le nombre de fonctionnaires ne fait qu'augmenter pour gérer un système socio-fiscal de plus en plus complexe et inepte. À titre d'exemple, voir en annexe une liste d'aides conditionnelles susceptibles d'être obtenues.² Elle est évidemment loin d'être exhaustive. Rien n'est fait pour rationaliser, réduire le « mille-feuille ». Au contraire, on ajoute sans cesse.

(2) Depuis fin 2017, en 6 ans, la dette a progressé de 1 000 Md€, pour atteindre 3 309 Md€ fin 2023. Le déficit annuel dépasse 150 Md€.

(3) Les créanciers de la France sont majoritairement étrangers. C'est la conséquence d'un déficit du commerce extérieur abyssal. En cumulé, il est passé de 675 Md€ fin 2017 à 1 209 Md€ fin 2023.

Dans la même période, le patrimoine net des Français (aisés bien sûr) a augmenté de 2 813 Md€, pour atteindre 14 373 Md€. Cette hausse a porté sur les avoirs financiers (+900 Md€) et surtout sur l'immobilier (+1 913 €), ce qui rend l'accès au logement plus difficile).

La France perd sa souveraineté économique. Notre gouvernement et nos élus sont à la fois dépassés par la complexité du monstre administratif qu'ils ont créé, et soumis à la finance mondiale : Blackrock, Vanguard...

Sans être clair sur ses intentions, **Macron** n'a cessé de réduire les impôts et d'augmenter les dépenses. Il a profité du COVID pour lancer le « quoi qu'il en coûte ». Il profite de l'Ukraine pour justifier de nouvelles dépenses sans augmenter les impôts. Autrement dit, il **agit comme s'il était encore salarié de Rothschild pour livrer une France exsangue au bon vouloir de ses créanciers**.³

Face à lui, que réclame **l'opposition** (LFI, RN, syndicats...) ? Elle s'oppose à toute tentative de rationalisation de la fonction publique. Elle demande plus de fonctionnaires. Elle interdit qu'on touche aux « avantages acquis » (retraites...). Elle ne demande pas une réduction de la dette, au contraire. Elle demande une part plus grande du gâteau pour des raisons idéologiques (écologie, augmentation du niveau de vie, réduction des inégalités) ou par démagogie électoraliste. Ce faisant, elle **joue contre le camp qu'elle prétend défendre**.

Au point gravissime où nous en sommes, pour réduire le déficit annuel, il faudrait :

- Figer le niveau des salaires des fonctionnaires, des barèmes sociaux et du SMIC.
- Baisser le montant des retraites.

¹ Sans surprise, l'opinion des Français correspond à ce que disent les médias dominants. Voir une [analyse de Gérard Grunberg](#) sur TELOS.

² Cette liste est extraite du livre téléchargeable « La face cachée du système socio-fiscal », qui propose une simplification basée sur le principe d'un impôt négatif.

³ Macron a aussi pu s'inspirer de ses prédécesseurs, décrits par Pierre Conesa : « Surtout ne rien décider – Manuel de survie en milieu politique avec exercices pratiques corrigés » [Éditions Robert Laffont, 2014].

- Supprimer les réductions de cotisations sur les bas salaires (en commençant par les 1,8 % « AF » et 6 % « ex-CICE »).
- Baisser d'au moins 10 % (500 000) le nombre d'emplois dans la fonction publique, tout en simplifiant les règles à gérer (dispositifs sociaux et fiscaux...) et l'administration (gestion du personnel, marchés publics...).

Et pour réduire la dette, il faudrait instaurer une « taxe sur les actifs nets » d'environ 0,1 % par mois sur tous les patrimoines financiers et immobiliers, rétablir l'ISF, et majorer les droits de succession.

Dans le contexte politique actuel, c'est impossible. Donc, la dette va continuer son ascension vertigineuse jusqu'à une implosion qui se traduira par des mesures similaires, mais imposées par les créanciers, et donc beaucoup plus brutales et injustes. Oui, les livrets d'épargne et les assurances-vie sont menacés.

Je ne sais pas s'il faut augmenter les dépenses militaires. J'aimerais qu'un bilan objectif soit fait. Depuis 1945, les interventions militaires occidentales (américaines, françaises...) ont coûté cher, financièrement et en vies humaines. Pour quel résultat ? Le monde s'en porterait-il plus mal si elles n'avaient pas eu lieu ?

L'État français se croit tout-puissant. Ses ingérences dans ce qui n'est pas de sa responsabilité, en France et à l'étranger, sont onéreuses et stériles. Il doit apprendre ce qu'est la subsidiarité. Il doit maigrir.

Annexe : quelques aides et tarifs sociaux divers

Il s'agit des nombreux avantages accordés sous conditions (de ressources...), souvent fléchés vers une certaine dépense. Certains sont nationaux, d'autres du niveau local (régions, départements, communes, regroupements de communes tels que EPCI, caisses locales d'allocations familiales, CCAS...).

- Complémentaire santé solidaire.
- Réductions complexes de [taxes foncières](#) (selon les ressources et l'âge).
- Réduction ou suppression de CSG et CRDS sur les faibles retraites et les faibles indemnités de chômage. Pour appliquer les seuils aux revenus 2023, c'est le RFR du foyer fiscal de l'année 2021 qui est pris en compte !
- Augmentation ponctuelle (en 2020) de l'allocation de rentrée scolaire : +100 €.
- Prime COVID en mai 2020 et novembre 2020 pour les bénéficiaires du RSA : + 2x150 €.
- Chèque énergie : 48 à 277 € selon le revenu et la taille du foyer ; versé en avril. En 2024, l'administration étant incapable de déterminer les ayants-droits, il devient quérable (date limite de la demande = 31/12/2024).
- Majoration du chèque énergie en 2021 : +100 € sans modulation.
- Chèque inflation individuel sous condition de ressources (2000 € maxi en octobre 2021) : 100 €.
- Prime inflation de 100 € par adulte et 50 € par enfant versée le 15 septembre 2022 aux bénéficiaires de minima sociaux.¹
- Chèque énergie exceptionnel de 100 € à 200 € selon le RFR par UC ([décret du 10/12/2022](#)).
- Chèque énergie fioul de 100 € à 200 € maximum fin 2022.
- Chèque énergie « chauffage au bois » à demander à partir du 22 décembre 2022, soumis à conditions de ressources, 50 € à 200 € maximum.
- [Indemnité carburant](#) de 100 € en janvier 2023 pour ceux qui vont travailler en voiture, à demander sur le site des impôts, soumise à condition de ressources. Reconduite en 2024.
- Réduction sociale téléphonique.
- Tarif social électricité.
- Tarif social du gaz.
- [Services bancaires](#) de base gratuits.
- [Prime Rénov'](#) pour la rénovation énergétique des logements, doublée par des primes « CEE » à demander à de « gros pollueurs ». Les deux dossiers sont complexes, leur aboutissement, quand on présente la facture, incertain. Le résultat le plus visible est la multiplication des tentatives d'arnaques par démarchage téléphonique.
- Salle de bain seniors (« Ma Prime Adapt' » en 2024).
- [Prêt à taux zéro](#) (PTZ).
- Prêt à l'amélioration de l'habitat de la CAF.
- Crédit social de la CAF.
- [Bonus vélo électrique](#). Le vélo, neuf, ne peut pas être cédé pendant un an... Comment vérifier ?

¹ La prime inflation a été versée par erreur deux fois à certains (qui sont à la fois salariés et auto-entrepreneurs...).

- Bonus vélo, y compris d'occasion.
- [Bonus écologique](#) (« Cette aide est conditionnée à de nombreux critères dont le score écologique du véhicule et les revenus fiscaux des demandeurs »), [prime à la conversion](#) des voitures, [voitures électriques en leasing](#).
- Prime au [covoiturage](#).
- Compte personnel formation. Lui aussi incite à des arnaques par démarchage téléphonique.
- [Chèque numérique](#) (formation à l'utilisation de l'informatique).
- Chèques restaurant
- [Chèques-vacances](#) (seniors).
- Crédit d'impôt de 50 € pour les foyers à faibles ressources qui s'abonnent à un journal (depuis juillet 2020).
- Livret d'épargne populaire (LEP). Les intérêts sont intégralement déduits du RSA, comme ceux du livret A et du LDDS !
- Plan épargne « avenir climat » (projet 2024 pour les moins de 21 ans)
- PassSport (50 € de réduction pour les 6-30 ans)
- Centres de loisirs.
- Bourses collèges et lycées.
- Bourses universitaires.
- Prise en charge d'impayés.
- Transports locaux (pass navigo...).
- Stationnement sur la voie publique (Lyon...).
- Aides pour préparer le permis de conduire.
- Aide juridictionnelle.
- Aide alimentaire de la CAF.
- Crèches.
- Cantines scolaires.
- Accès aux équipements sportifs (piscines municipales...).
- Accès aux équipements culturels. Le « [pass Culture](#) » pour les 15 à 18 ans n'est pas soumis à conditions de ressources, il est comme un « chèque ciblé » qui coûte 265 millions au ministère de la Culture. C'est un échec, [selon la Cour des Comptes](#) en décembre 2024.

Le site de la région Ile de France, « [Que peut-on faire pour vous ?](#) », illustre la dérive. Avec les filtres « profil Francilien » et « espace particuliers », 58 aides sont affichées (en juin 2024). Et ce n'est qu'un niveau du mille-feuille !

On peut y ajouter les activités sociales et culturelles (ASC) gérées par le comité social et économique (CSE) de l'entreprise. Ce sont des avantages accordés sous des conditions variées, et susceptibles d'être exonérés d'une partie des cotisations sociales et/ou impôts.

Certains lancent l'idée d'y rajouter une Sécurité Sociale Alimentaire (SSA) de 150 € par mois ciblée sur l'alimentation bio.